

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE

ARRAS, le **17 JAN. 2012**

Direction des Collectivités Locales
Bureau des Finances des Collectivités Locales
Affaire suivie par : Rémi BERGER
Tél. : 03 21 21 22 46
Courriel : remi.berger@pas-de-calais.gouv.fr

Le Préfet du Pas-de-Calais

à

Mesdames et Messieurs les Maires des communes
et les Présidents des établissements publics
de coopération intercommunale

Objet : informations relatives aux emprunts à risque

Dans son rapport rendu le 15 décembre 2011, la commission d'enquête parlementaire sur les produits financiers à risque souscrits par les collectivités territoriales, souligne le manque d'information sur l'ampleur et la concentration des risques liés aux emprunts structurés que vos communes ont été amenées à souscrire.

Afin de prévenir d'éventuelles difficultés financières, je tiens à vous faire part de la nécessité que les services de l'État ont à disposer de données fiables et précises sur les emprunts que vos communes ont et vont contracter.

Les recensements déjà effectués révèlent une absence de transmission et des états incomplets ou erronés de la nouvelle annexe sur l'état de la dette présentant une répartition de l'encours selon la typologie de la charte Gissler.

Or, je vous rappelle que cette annexe a été introduite dans les documents budgétaires par les arrêtés ministériels d'actualisation des instructions budgétaires et comptables du 16 décembre 2010. L'état de la dette doit par conséquent obligatoirement et correctement être joint en annexe des documents budgétaires que vous me ferez parvenir lors de l'exercice 2012.

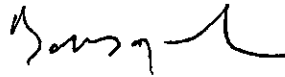
Dans un souci de prévention des risques financiers, je tiens à porter à votre connaissance l'importance pour votre collectivité d'entreprendre des démarches de renégociation de vos emprunts à risque auprès des établissements bancaires le plus en amont possible, notamment lors de la période de prêt bonifié lorsque cela est encore possible.

Par suite, si nécessaire, je vous invite à contacter la mission de médiation pour les emprunts à risque, pilotée par Monsieur GISSLER, afin d'être assisté dans la renégociation de vos emprunts à risque à l'adresse suivante :

Monsieur Éric GISSLER
Inspection Générale des Finances
139 rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12
01-53-18-14-88 / eric.gissler@igf.finances.gouv.fr

Enfin, je vous informe que mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter ainsi que pour vous apporter tout conseil utile sur vos futurs projets d'emprunt.

Le Préfet,



Pierre de BOUSQUET